



Le mot de la Présidente

L'hydrosadénite est encore mal connue du corps médical et les malades continuent malgré tous leurs efforts à rencontrer des difficultés pour être orientés correctement dans les différents services médicaux à même de les suivre efficacement. Le manque d'écoute et de reconnaissance s'ajoute à la souffrance des malades développant ainsi des réactions violentes, parfois déplacées et exhibitionnistes qui fleurissent à tout va sur le Web. Il est souvent difficile de freiner ce vent de révolte insufflé par certains malades auquel nous sommes confrontés depuis quelque temps. On voit déferler sur le Net des images violentes et des propos vulgaires voire agressifs qui ne font que développer une forme de rejet des instances médicales ainsi qu'un climat malsain et un voyeurisme qui décrédibilise les malades et les associations qui les représentent.

Les malades ne sont pas des animaux de foire qu'on peut exposer aux instincts les plus bas d'internautes avides de sensations fortes. La liberté d'expression a toute sa place dans notre société mais la mesure doit primer sur le spectacle. C'est la raison pour laquelle Solidarité Verneuil ne souscrit aucunement dans cette forme d'expression où le malade s'exprime par des propos acerbes et des images sanguinolentes, choquantes et agressives.

Malgré tout, les témoignages qui nous parviennent sont issus de malades de toutes conditions et de tous milieux. De même que la maladie de Verneuil touche indifféremment tous les individus, le regard de chacun doit trouver sa place quels que soient l'histoire, le milieu, ou l'origine de celui qui le signe. C'est tout le paradoxe et la difficulté de communiquer autour de cette pathologie à laquelle nous sommes confrontés chaque jour.

Il appartient à chacun de conserver un esprit critique et ouvert sur les autres, il appartient à chacun de canaliser son énergie entre la colère et la raison.

Hélène RAYNAL, Présidente de SOLIDARITE VERNEUIL – mars 2012

Rencontre : 3 mars 2012, l'anniversaire de Solidarité Verneuil

Comme l'année dernière nous avons été accueillis au BaB'Art à Chambéry pour fêter nos 3 ans d'existence. Toujours animé par notre trésorière et notre webmaster à l'arbitrage, notre Burger Quizz de l'après-midi a permis à chacun de s'amuser sans retenue autour des thèmes les plus fous et insolites. **OVS Chambéry** a répondu à l'appel de Solidarité Verneuil et c'est dans la joie et la bonne humeur que chacun a pu savourer ces bons moments de détente.

C'est une candidate chambérienne, membre de OVS qui a remporté le trophée à l'issue d'un combat impitoyable.



La journée s'est terminée par une soirée de théâtre d'improvisation animée par les "TRUC" (Théâtre de Représentation Universitaire de Chambéry) qui nous ont montré l'étendue de leurs talents dans une ambiance débridée.



Nous remercions la direction du BA-B'Art, notre partenaire de toujours, **Jed** et sa guitare basse, l'ensemble des "Truc" ainsi que **OVS Chambéry** qui ont permis le bon déroulement de cette journée de détente et d'échanges amicaux.

Mémo :

Envie de discuter ? Envie de participer ? Besoin d'aide ou d'informations ? Venez nous rencontrer lors de nos permanences :

➤ Lyon le premier jeudi du mois

Salle le Grain de Ciel, CC le Samouraï, avenue Salvador Allende, Villeurbanne de 19 à 21h.

➤ Chambéry le deuxième mardi du mois

Maison des associations, salle A213, 67 rue Saint François de Sales, Chambéry de 19 à 21h.

Vous êtes nouvel adhérent et souhaitez recevoir les anciens numéros de SOLIDAR'News ?

Faites nous le savoir et nous vous adresserons gratuitement par mail les numéros choisis. Envoi postal possible en version papier au prix de deux timbres à 0,60€.

Curiosité :

L'hypnosédation au service de la chirurgie

L'hypnose a fait son entrée dans le monde de la médecine seulement au début du XXe siècle. On s'intéresse alors à sa capacité à détendre et plus particulièrement à son efficacité pour soigner les problèmes d'anxiété.

C'est en Belgique que l'hypnosédation trouve son lieu d'épanouissement. Des anesthésistes se spécialisent en sophrologie et en hypnothérapie. Ils proposent de changer le protocole pour certaines personnes qui présentent des risques particuliers à l'anesthésie générale. En effet, pour qu'un patient arrive à bénéficier d'une hypnosédation, il lui faut satisfaire à certaines conditions particulières.

Ce n'est qu'après un grand nombre d'années que la médecine a entamé des recherches d'application sur le contrôle de la douleur. On s'aperçoit que l'hypnose arrive à bloquer avant qu'elle n'arrive au cerveau les informations de la douleur. On lui substitue alors une autre perception, agréable, celle-ci, suggérant des instants de plaisir. On parle d'hypnosédation. La recherche se poursuit dans d'autres domaines comme la chirurgie et la psychiatrie.

Le patient doit bien sûr être demandeur pour recevoir une hypnosédation. Il faut qu'il soit d'accord avec cette procédure. Enfin, le protocole nécessite la participation de tout le personnel hospitalier présent lors de l'opération. Les infirmiers et les médecins doivent se concerter pour agir ensemble et suivre les ordres de l'anesthésiste.

La procédure habituelle se déroule de la manière suivante : Le patient reçoit un sédatif environ une heure avant l'intervention de façon à lui permettre de se détendre. Le silence est de mise, les médecins chuchotent entre eux si le besoin se fait sentir. L'anesthésiste convient d'un code avec son patient pour parer à toutes les éventualités ou problèmes qui pourraient survenir. Dans le cas où l'opération tourne mal, l'anesthésiste peut provoquer l'anesthésie générale.

Il existe des contre-indications pour l'hypnosédation dont voici une liste non exhaustive :

- Les personnes atteintes de surdit .
- Les personnes pr sentant des troubles psychiatriques.
- Les personnes allergiques   l'anesth sie locale.

On observe que les patients au r veil ne pr sentent aucun probl me de r cup ration. Ils n'ont aucun trouble de la conscience, aucune naus e. Ils peuvent manger normalement presque imm diatement apr s leur sortie de la salle d'op ration. Enfin, ils r cup rent beaucoup plus rapidement que les personnes qui ont subi une anesth sie g n rale.

Agenda 2012

A noter d s maintenant dans votre planning :

- **21 avril 2012** : Assembl e G n rale   Villeurbanne
- **Septembre 2012** : Forum associatif de Lyon 05
- **D cembre 2012** : F te des Lumi res   Lyon

Selon l'actualit  de l'association et de ses partenaires, d'autres rencontres vous seront propos es en cours d'ann e. Surveillez la page *Agenda* de notre site !



21 avril 2012 : Assembl e g n rale

Pour des raisons pratiques, notre Assembl e G n rale se d roulera cette ann e   notre salle de permanence   **Villeurbanne**.

Sous le signe des soins post-op ratoires, notre invit e sera la soci t  **C-M dic France**, sp cialiste de la d livrance de mat riel de soins   domicile. Nouvellement adh rente de Solidarit  Verneuil, **C-M dic** sera repr sent e par **Ingrid V rot**, d l gu e r gionale qui nous expliquera comment les malades fra chement op r s pourront d sormais b n ficier de ce service dans le cadre de leur suivi post-op ratoire.

Vous recevrez prochainement le d tail complet du d roulement de cet apr s-midi. Les adh rents qui souhaitent faire acte de candidature comme membre du CA peuvent d s   pr sent se manifester. Nous vous rappelons en outre que seuls les adh rents   jour de leur cotisation pourront prendre part aux votes.



Bon   savoir :

Etudiants : quelle couverture sociale ?

Vous avez entre 16 et 20 ans ou 21 ans si votre scolarit  a  t  retard e pour raisons m dicales, vous poursuivez vos  tudes dans un  tablissement d'enseignement sup rieur agr e relevant du r gime  tudiant :

Vous  tes obligatoirement immatricul  sous votre propre num ro. Si vous  tes l'ayant droit d'un assur  social, aucune cotisation ne vous est demand e. Votre dossier est g r  par l'une des sections locales mutualistes  tudiantes (LMDE ou SMERRA). Toutefois, selon la profession de vos parents, les modalit s de gestion peuvent varier : consultez amali.fr rubrique "*Droits et d marches/situation professionnelle*".

Vous avez plus de 20 ans ou 20 ans en cours d'ann e universitaire (du 1^{er} octobre au 30 septembre de l'ann e suivante) :

Vous n' tes plus consid r  comme ayant droit de vos parents. Votre affiliation   la S curit  Sociale  tudiante est obligatoire et payante, sauf si vous  tes boursier. L' ge auquel vous devez obligatoirement vous inscrire   la S curit  Sociale  tudiante peut changer selon la profession de vos parents.

Renseignez vous sur **Ameli.fr** ou   votre caisse de l'Assurance Maladie

Information diffus e par l'Assurance Maladie.

Gardons le contact :

Si vous souhaitez t moigner, avoir des renseignements pratiques ou simplement discuter, appelez-nous :

- H l ne RAYNAL (69) : 06 27 44 77 60
- Mohammed AOUANI (69) : 06 51 60 50 07
- Marie-Carmen DEL REY (73) : 06 19 97 70 33
- Patou (06) : 06 61 43 02 24
- Fran oise (11) : 06 79 50 87 49
- Lydia (12) : 06 48 26 40 89
- Gw na lle (60) : 06 82 87 36 22

et par courriel : solidarite.verneuil@gmail.com